



**BULLETIN
MUNICIPAL**

AVENAY



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVENAY

17.03.88

Les travaux de la Coquerie et de la rue de la Mare seront entrepris. Le C.M. donne son accord sur le devis présenté par les Ets Talbot, afin de réaliser le terrassement en vue de l'aménagement des terrains de tennis et du plateau d'évolution.

25.05.88

Le C.M. décide d'augmenter le crédit des travaux de voirie de 20.000 F, du fait de l'importance des travaux réalisés. Afin de remplacer le photocopieur défectueux il est décidé d'en acheter un neuf.

M. le Maire est chargé de demander à la DDE de couper l'herbe afin d'améliorer la visibilité au carrefour de la Forge. Il est décidé qu'une prochaine réunion sera consacrée à l'élaboration d'un règlement du terrain de sports.

24.06.88

La Commission du terrain de sports est chargée de faire le choix parmi les 3 devis présentés pour l'aménagement du terrain de tennis.

Le Conseil décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au principe de la réalisation d'une cantine et d'une garderie le matin, à partir de Septembre 1988.

29.06.88

Contact ayant été pris avec un responsable des services vétérinaires, l'ouverture d'une cantine est possible en Septembre — sous réserve que la salle des fêtes subisse quelques aménagements.

Le C.M. donne son accord définitif au projet et charge M. le Maire de contacter un Maître d'Œuvre, afin d'examiner les possibilités d'agrandissement de la salle des fêtes.

Après vote, les tarifs pour l'année scolaire 88/89 seront les suivants :

- Garderie : 7 h 30 à 9 h = 10 F.
- Cantine : 20 F.

Une personne sera recrutée pour effectuer ce service. Les candidatures devront être déclarées pour le 12 Août à la Mairie. Les problèmes de circulation, rue de la Mare, sont évoqués de nouveau et la mise en place d'un sens interdit envisagée. De

même le problème de stationnement, rue de l'Eglise, resurgit. Les réponses à ces deux problèmes ne sont pas définitivement adoptés.

30.08.88

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mauger demandant que le Monument aux Morts soit mieux entretenu et que des plaques portant le nom des rues soient installées.

La cloche de l'église étant en panne, il est décidé de faire effectuer la réparation. Afin de faciliter le jumelage de l'ICL avec une ville de Basse Fraconie, le C.M. décide de voter une subvention. Suite à une pétition des riverains de la rue St Loup, le C.M. décide de demander l'avis d'un Ingénieur de la DDE, afin de ralentir la circulation et améliorer la sécurité. Afin de pourvoir au poste créé pour la mise en œuvre de la cantine et garderie et après vote concernant les 7 candidatures Mme Marchegiani est engagée.

23.09.88

Le devis de réparation de l'horloge commandant la cloche paraissant trop élevé, d'autres sociétés seront contactées.

Après la visite de l'ingénieur de la DDE, il est décidé de construire un « haricot » qui devrait améliorer la sécurité.

La rue de la Mare sera mise en sens interdit dans les 2 sens (sauf riverains) et la vitesse sera limitée à 45 km/h.

Ces décisions seront communiquées à la Préfecture.

21.10.88

Les Cérémonies de l'Armistice seront célébrées le 12 Novembre par une messe à l'église à 18 h, suivie par le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts. Un vin d'honneur clôturera cette commémoration.

L'octroi des bourses communales sera reconduit dans les conditions antérieures.

Au vu des devis fournis, il sera demandé une subvention au Conseil Général, afin de remplacer l'horloge de commande de la cloche de l'église.

Etude d'agrandissement de la salle des fêtes : un permis de construire sera demandé, les travaux de réalisation étant effectués par le personnel communal.

La fin des travaux du terrain de sports approchant, un règlement intérieur pourra être étudié.

ETAT CIVIL

Naissances :	SALLE Charlene,	le 16.08.1988
	BIARD Elise,	le 09.11.1988
	FREMONT Pauline,	le 27.12.1988
Mariage :	CARDOSO José et HUE Sylvie,	le 22.10.1988
Décès :	VAULEGEARD André,	le 16.10.1988
	HUE Georges,	le 30.10.1988
	MARTIN Lucien,	le 25.12.1988

COMPTE ADMINISTRATIF DE 1987

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif de 1987, qui s'établit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :	753.531,76 F
Dépenses d'investissement :	283.414,26 F
TOTAL	1.036.946,02 F
Recettes de fonctionnement :	1.105.364,43 F
Recettes d'investissement :	283.415,00 F
TOTAL	1.388.779,43 F

Soit, un excédent global à la clôture de l'exercice de 351.833,41 F. (Les travaux restant à réaliser sur cet exercice s'élèvent à 54.645 F). C.C.A.S. (ex B.A.S.) Recettes : 10.567,75 F. Dépenses : 9.139 F. Excédent : 1.428,75 F.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1988

Le budget supplémentaire n'apporte que très peu de corrections au budget primitif. Les principales sommes votées par le Conseil Municipal, sont les suivantes :

Dépenses :	Alimentation	7.000 F	(Achat de repas pour cantine)
	Frais de personnel	16.000 F	(Recrutement de personnel pour cantine et garderie)
	Terrain de sport	130.000 F	(Pour suite des travaux)
Recettes :	Cantine	7.000 F	(Paiement des familles)
	D.G.F.	7.750 F	(Reliquat 1987)

Les autres sommes votées proviennent des opérations qui restaient à réaliser à la fin de l'exercice 1987.

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

21 FEVRIER
20 JUIN
17 OCTOBRE

L'ECOLE D'AVENAY

D'HIER...

Pour beaucoup, l'histoire de l'école d'Avenay se confond avec celle de la commune. En effet, nombreux sont ceux, parmi nous, qui se sont assis sur les bancs de ses classes.

L'école, qui se trouvait à l'origine à l'emplacement du jardin du groupe scolaire actuel, fut détruite lors de la seconde guerre mondiale. Elle fut alors transplantée provisoirement, durant quelques années, dans un baraquement, au presbytère.

Qui ne se souvient pas des distributions des prix, qui se déroulaient alors dans la salle des fêtes, située au bout de l'école ? Et des encriers, qu'on trouvait gelés, le matin, l'hiver, en arrivant, et qu'il fallait réchauffer avant de se mettre au travail ?

L'inauguration du groupe scolaire actuel, en 1957, fut un événement important, dans la vie de la commune. Les élèves de cette époque se souviendront qu'ils aménagèrent eux-mêmes une partie des espaces verts. Quelle récompense, alors, que de pouvoir pousser fièrement la tondeuse à gazon...

L'école, aujourd'hui, c'est deux classes, entièrement rénovées depuis quelques années, et dotées d'un matériel neuf et fonctionnel (meublier neuf, tableaux magnétiques, équipement informatique, etc.). Beaucoup d'écoles nous envieraient la bibliothèque, aménagée en 1986, dans la troisième classe. La vaste cour et la proximité du terrain de sport complètent cet équipement.

**Beaucoup de vie, autour de cette école !
Merci à tous ceux qui y ont contribué.**

QU'EN SERA-T-IL DEMAIN ?

Enfants nés en	1984		1985		1986		1987		1988	
	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P
S.E.	4	4	6	4 ou 5	7 ou 8	4 ou 5	4	3	4	4
C.P.	5	3	4	4	6	4 ou 5	7 ou 8	4 ou 5	4	3
C.E.1	6	5	5	3	4	4	6	4 ou 5	7 ou 8	4 ou 5
C.E.2	6	4	6	5	5	3	4	4	6	4 ou 5
C.M.1	5	3	6	4	6	5	5	3	4	4
C.M.2	8	6	5	3	6	4	6	5	5	3
	35	25	32	23 ou 24	34 ou 35	24 ou 26	32 ou 33	23 ou 25	30 ou 31	22 ou 24

T = Théorique P = Prévu

Ce tableau vous indique les prévisions, à la fois du nombre d'enfants scolarisables, et du nombre d'enfants qui, vraisemblablement, seront inscrits à l'école d'Avenay.

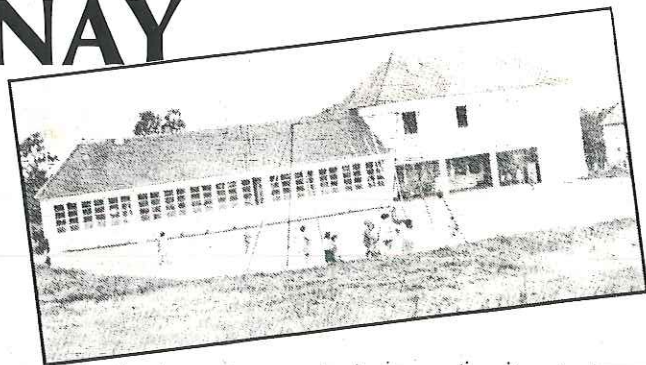
Nous pouvons constater qu'à l'heure actuelle 25 % des enfants ne fréquentent pas l'école d'Avenay.

Quelles en sont les raisons : pratiques ou idéologiques ?

Pour les premiers, la mise en place, certes tardive, d'une garderie et d'une restauration devrait mettre un frein aux difficultés rencontrées par les parents.

Pour les secondes il semble bien évident que seul le souhait de voir battre le cœur de la commune peut les amener à reconnaître que l'école laïque et gratuite est tout ce qui reste dans le village ; cette école est la source de l'épanouissement, non seulement des jeunes, mais aussi directement de tous : que deviendra Avenay si cette source se tarit ?

La volonté des personnes présentes à la réunion publique du 3 Février est que l'école vive : cela se joue à quelques unités. Il



n'existe plus de « quota » pour impliquer une fermeture de classe, cependant l'expérience montre qu'un nombre de 24 à 26 élèves inscrits entraîne souvent la fermeture d'une classe, et par voie de conséquence cela se traduirait pour Avenay par la fermeture de l'école.

Cependant la détermination des parents et du conseil d'école peut être un élément déterminant, notamment lorsque l'on voit ce que cela a permis de réussir ces dernières années.

Connaissez-vous aux alentours, et même dans les écoles caennaises d'aussi belles réalisations :

— une semaine de classe de mer en 1985 moyennant une contribution parentale de 100 F par enfant ;

— la création d'une bibliothèque accueillante en 86.

Cette année pour les grands, le départ pendant 3 semaines en classe de neige coutant aux parents la somme de 200 F pour 1 enfant ou 300 F pour 2 enfants.

Pour les petits renouvellement d'une semaine en classe de mer à Grandcamp.

Enfin le dynamisme des parents permet, de surcroît, la mise en place d'une classe de neige dès cette année.

Qui aurait à cœur de ne pas favoriser cette formidable chance pour les enfants, ces activités d'éveil leur permettant inéluctablement de prendre un départ le meilleur possible au seuil de leur vie scolaire qui ne doit en aucun cas être un échec.

Aussi lançons-nous un vibrant appel aux parents qui hésitent à scolariser leurs enfants à Avenay afin qu'ils se rendent compte du poids de leurs responsabilités envers tous, mais, surtout envers tous ces enfants qui eux sont encore tout innocents et plein d'espoir.

A AUJOURD'HUI

COMITE DES FETES ET LOISIRS D'AVENAY

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes et Loisirs d'Avenay s'est tenue à la salle des fêtes, le VENDREDI 4 NOVEMBRE 1988.

Après lecture du bilan positif de l'année écoulée, l'élection du nouveau bureau a eu lieu.

Il se compose de la manière suivante :

Président d'honneur : CAPITAINE Gilbert
Président : MARTIN Lucien
Vice-président : GENESLAY Gérard
Trésorière : BERNARD Danièle
Trésorière adjointe : ARCHEGIANI Jeannine
Secrétaire : PUPIN Bernard
Secrétaire adjoint : CAILLARD Jean-Yves
Membres d'honneur : .. CAPITAINE Annette - COLIBERT Robert
12 membres actifs.

CALENDRIER DE LA SAISON 1988-1989

- Concours de belote : 3 Décembre 1988
- Arbre de Noël de l'école : 15 Décembre 1988
- Colis des anciens : 17 Décembre 1988
- Concours de belote : 04 Février 1989
- Concours de belote : 04 Mars 1989
- Repas des anciens : 16 Avril 1989
- Concours de pétanque : 21 Mai 1989
- Rallye vélo : 04 Juin 1989
- Kermesse - Concours du pain : 25 Juin 1989
- Compte rendu de la kermesse : 30 Juin 1989
- Dîner dansant : 07 Octobre 1989
- Assemblée Générale : 20 Octobre 1989

Le 3 Décembre 88 notre premier concours de belote de la saison s'est bien déroulé, avec la participation d'une trentaine de doublettes. Mme Josette Lemoine et sa fille Nathalie ont remporté brillamment ce premier concours de la saison.

Le 17 Décembre 88 a eu lieu la distribution traditionnelle du colis des anciens. Cette année c'est 53 colis qui furent distribués.

ACTIVITE TENNIS DE TABLE

La saison 1988-1989 en est à plus de sa moitié, déjà quelques observations s'imposent :

— **34 pratiquants**, c'est un record, dont 3 jeunes d'Equay Notre Dame. Pour la première fois, le Club accueille un Jeune venant d'un établissement spécialisé, le Foyer de Champ Goubert d'Evreux, démarche intéressante sur le plan social pour ce garçon.

— **Le nombre d'équipes en championnat** : Trois.

— **Une en première division** : 7 matchs : 6 victoires et une défaite, sur le chemin d'accès en promotion d'Honneur.

— **Une seconde division** déjà expérimentée : 6 matchs : 6 victoires, bien partie pour rester invaincue et ainsi monter en première division.

— **Une en seconde division**, équipe de débutants : Dur apprentissage pour ces jeunes, ce n'est qu'en se confrontant avec des équipes plus fortes, qu'un progrès se réalisera : 6 matchs (4 défaites, 2 victoires).

En championnat Individuel « A » : De bons résultats sont à signaler. En départemental « A » : Affiliation F.F.T.T. ; U.F.O.L.E.P. 5 joueurs sont qualifiés pour le championnat régional qui se déroulera à Fleury/Orne, le 5 Février.

— **Trois filles** : Isabelle Lucas, Fabienne L'Hospitalier, Maryline Marchegiani, qui a gagné sa catégorie.

— **Deux garçons** : Laurent Lucas et Xavier Wuillème.

En championnat Départemental « B » : uniquement U.F.O.L.E.P. les trois filles se sont distinguées puisqu'elles ont remporté chacune leur catégorie, elles sont donc championnes Départementales et ainsi qualifiées pour le championnat Régional, qui aura lieu à Aube (Orne) début Mars :

Bravo

— **Catégorie Minime** : Isabelle Lucas (Esquay Notre Dame).

— **Catégorie Cadette** : Maryline Marchegiani.

— **Catégorie Dame** : Fabienne L'Hospitalier.

Cette année également, 5 jeunes garçons sont inscrits dans le championnat individuel des « non classés », ça se déroule sur 3 épreu-

ves à Fleury/Orne, les engagés sont : Gilles Pupin, Franck Robinot, Denis Pupin, Eric L'Hospitalier, Stéphane Le Bel.

Pour clore le chapitre compétition, il y a 6 équipes de 2 joueurs inscrites pour la coupe du Calvados.

Il ne faut pas oublier les 14 jeunes de 9 à 12 ans déjà initiés ou débutants, venant à l'entraînement avec une grande assiduité, leur saison s'achèvera avec un match amical.

Cette année encore, un entraîneur, le même que l'an dernier, intervient pour 16 séances. Il prend en charge le groupe jouant dans les deux équipes de deuxième division. Il faut signaler la bonne entente avec les parents pour les déplacements aussi bien pour le championnat collectif et le championnat individuel.

Cette bonne participation, et ces résultats satisfaisants ne doivent pas faire oublier, que pour le bon fonctionnement d'un club commençant à prendre de l'extension, il faut un encadrement correspondant. **Actuellement : 2 personnes :**

— M. Le Bel Serge et moi-même.

Une troisième personne serait la bien venue. Il faut encadrer les entraînements, accompagner les équipes en championnat, effectuer le secrétariat, ce qui nécessite une présence multipliée.

Autre problème, celui de la salle, pour les matchs aller, sur les 3 équipes engagées, seulement la moitié des matchs prévus dans notre salle ont pu avoir lieu pour manque de disponibilité.

Heureusement que l'on peut s'arranger avec les équipes extérieures, mais cela crée un litige pour les matchs retour. Il est évident qu'au départ, la salle n'a pas été conçue pour accueillir un Club de Tennis de Table, mais maintenant que ce Club existe, et prend de l'importance, il faudra se pencher sérieusement sur ce problème. Puisque nous sommes encore dans le mois des vœux, j'espère qu'ils seront en partie exaucés.

Encore une saison bien chargée.

Je l'espère, à l'année prochaine.

Le responsable du Club
Gérard GENESLAY

ASSOCIATION LOISIRS, CULTURE ET ACCUEIL

La nouvelle année 1989 nous a permis de formuler des vœux de bonne santé à tous nos adhérents et un prompt rétablissement à tous nos souffrants et malades.

Elle nous a également permis, par des élections statutaires, de réélire les 10 membres du conseil d'administration qui, à leur tour, a réélu le bureau qui n'a d'ailleurs pas changé et dont voici la composition : Président : Mme Bazin ; vice-présidents : Mme Leboulanger Monique et Mme Delcambre Gabriel ; trésorier : M. Pupin Albert. Nous attendons la nomination prochaine d'une secrétaire.

L'assemblée générale du 12 Janvier a été une occasion de jouer au loto avec de très beaux lots, de partager la galette des rois, mais aussi de se souvenir des activités de l'année 88. Nous n'oublierions pas notre voyage au Lude qui a satisfait tout le monde. Le repas était excellent et le spectacle magnifique.

Nous avons voulu fêter le 10^e anniversaire de la création de notre club et rendre hommage aux dames présentes qui en étaient les instigatrices.

Nous garderons également un très bon souvenir de notre visite au Mémorial de Caen qui nous a retracé d'inoubliables et émouvants souvenirs.

Nos activités pour 1989 sont déjà mémorisées. On parle en ce moment même des inscriptions pour un magnifique voyage dans le golfe du Morbihan fixé au mercredi 31 Mai.

Avouons que nous tentons ce voyage mais que nous ne sommes pas certains de le faire. Si le nombre d'inscriptions était insuffisant, il nous faudrait malheureusement l'annuler. Alors que les personnes intéressées par ce beau voyage contactent au plus vite Mme Bazin pour de plus amples renseignements. La date limite d'inscription est fixée au **15 Février**.

Nous continuerons à faire le maximum pour satisfaire tous ceux qui aiment se retrouver et pour participer aux diverses activités que nous leur proposons. Il faut que tout le monde se sente concerné, car il est clair que la bonne marche de votre club en dépend.

Merçi.

La Présidente
Mme BAZIN

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

Mis en place le 1^{er} Décembre 1988, le R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion), garanti à chacun un minimum de ressources, dont le montant, variable suivant la situation familiale, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Selon que vous vivez :

seul sans enfant	2.000 F
seul avec un 1 enfant	3.000 F
seul avec 2 enfants	3.600 F
seul avec 3 enfants	4.200 F
seul avec 4 enfants	4.800 F

ou que vous vivez :

en couple sans enfant	3.000 F
en couple avec 1 enfant	3.600 F
en couple avec 2 enfants	4.200 F
en couple avec 3 enfants	4.800 F
en couple avec 4 enfants	5.400 F

(Si votre loyer est élevé, il en sera tenu compte dans le calcul de l'allocation).

CE QUE GARANTIT LE R.M.I. :

1) Une allocation

Le bénéficiaire d'un R.M.I. reçoit après examen de son dossier, la différence entre toutes ses ressources (salaire, allocation chômage, pension, prestations familiales, etc.) et le montant de ressources qui lui est garanti.

Ex. Un couple avec 2 enfants qui ne perçoit actuellement que 3.500 F par mois, aura droit à une allocation de 4.200 F — 3.500 F = 700 F. Cette allocation sera révisée tous les trois mois.

2) Un contrat d'insertion :

Ce contrat, qui sera établi, au cours des 3 premiers mois, doit en principe permettre au bénéficiaire de disposer de ses propres moyens de ressources et donc,

- de retrouver un emploi
- de reprendre une formation
- de régler éventuellement ses dettes
- de retrouver un logement

etc.

Le bénéficiaire d'un R.M.I. a droit automatiquement à l'Assurance maladie de la Sécurité Sociale.

Il peut également, dans certains cas, bénéficier d'une allocation logement.

Les personnes qui souhaitent davantage de renseignements concernant ces mesures nouvelles peuvent s'adresser à la mairie.